

Direction des ressources humaines
Affaire suivie par Julie FERNANDES
N. Réf : JF/22.06.2023
Tél. 02 51 47 45 59

PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 22 JUIN 2023

Pour les représentants de la collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Madame Sophie MONTALÉTANG**, suppléante, **Monsieur Gilles RENOIR**, suppléant, étaient présents.

Monsieur Yannick DAVID, titulaire, Madame Ketty COVEMAERKER, titulaire, Madame Danielle MARTIN, titulaire, Monsieur Jacky GODARD, titulaire, Monsieur Bernard QUENAULT, titulaire, Monsieur Régis ROUSSEL, titulaire, Madame Cécile DALAIS, titulaire, Monsieur Luc BOUARD, suppléant, Monsieur Manuel GUIBERT, suppléant, Monsieur Patrick DURAND, suppléant, Monsieur Gilbert OLIER, suppléant, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Pour la CFDT :

Monsieur Patrice TOUVRON, titulaire, **Monsieur Laurent VINCENT**, titulaire, étaient présents.

Monsieur Mathieu DURQUETY, titulaire, Madame Lise LAMBERT, suppléante, Monsieur Philippe BERNARD, suppléant, Madame Marie-Pierre GUILLET, suppléante étaient excusés.

- Pour la CGT :

Monsieur Benoit JAMONNEAU, titulaire, **Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT**, titulaire, étaient présents.

Madame Edwige ESPINOSA, suppléante, Monsieur El-Maati DARDIRI, suppléant, étaient excusés.

- Pour FO :

Monsieur Olivier PÉROUX, titulaire, et Madame Isabelle LUCAS, suppléante, étaient excusés.

- Pour SUD :

Monsieur Philippe LARIGNON, suppléant, était présent.

Monsieur Nicolas GAZO, titulaire, Madame Zora AMMOUR, titulaire et Madame Yasmina BENAMAS, suppléante, étaient excusés.

Le nom des membres prenant part au vote apparaît en gras.

Présidente de séance : Madame Sylvie DURAND

Secrétaire : Madame Sophie MONTALÉTANG

Secrétaire adjoint : Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, du syndicat CGT

* * *

Point n° 1 : Mise en œuvre du service minimum d'accueil - Vote

Madame Sylvie DURAND salue les membres du CST et présente le premier point à l'ordre du jour. Il s'agit du vote du dossier relatif au service minimum d'accueil qui a reçu un avis défavorable lors de la séance précédente du comité social territorial. Elle propose aux représentants du personnel de présenter leurs éventuelles remarques avant le vote s'ils le souhaitent, et soumet le dossier au vote en l'absence d'intervention.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 16	Collège des représentants de la collectivité : 15
Nombre de votants : 5	Nombre de votants : 3
VOTE POUR : ABSTENTIONS : 0 VOTE CONTRE : CGT (2 voix) ; CFTD (2 voix) ; SUD (1 voix)	VOTE POUR : 3 voix

Point n° 2 : Question diverses

Madame Sylvie DURAND sollicite les élus afin de savoir s'ils ont des questions diverses

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique qu'ils souhaitent évoquer la « *Charte sur la reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle* », et plus particulièrement la partie relative à l'articulation entre la vie syndicale et la vie professionnelle. Il explique que certains élus du personnel en CST et F3SCT sont également membres des commissions exécutives de leurs syndicats. Les différentes organisations syndicales adressent au Maire ou l'administration un calendrier des réunions syndicales. Il constate malgré tout que certains élus ressentent parfois une pression de la part de leur hiérarchie vis-à-vis de leurs activités syndicales. Il estime que ce n'est pas tolérable pour l'ensemble des représentants syndicaux. Il souhaite que l'administration fasse un courrier à l'ensemble des services et des N+1 pour leur rappeler les règles de fonctionnement des mandats syndicaux. Il concède qu'il peut y avoir des nécessités de service mais il ne faut pas que celles-ci soient trop récurrentes. Il souhaite également que le protocole

d'accord soit revu et soumis au vote en CST, car les élections ont eu lieu en décembre et au mois de juin, il n'a pas été revu. Il souhaite qu'une phrase concernant les mandats syndicaux soit ajoutée.

Monsieur Gilles RENOIR, invite les élus à revenir vers la DRH lorsqu'ils rencontrent des situations de ce type. Il indique que d'autres organisations syndicales l'ont déjà alerté sur des situations bien précises en ciblant des services. Il est intervenu à chaque fois auprès du Directeur ou de la Directrice pour leur rappeler les obligations et les engagements de la collectivité, afin de permettre à tous les agents ayant un mandat de pouvoir l'exercer dans les meilleures conditions possibles.

Il est toujours possible qu'il y ait des nécessités de service mais il est hors de question qu'elles soient récurrentes. A ce titre, une solution a été apportée à chaque fois. Monsieur Gilles RENOIR indique que si d'autres problématiques se posent dans les services il interviendra sans difficulté pour rappeler à l'encadrement les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis des agents investis d'un mandat syndical. La nouvelle directrice générale des services transmettra également cette information. Vendredi prochain aura lieu le comité de direction, un rappel sera fait auprès des directeurs et directrices afin qu'ils puissent diffuser ensuite auprès de leur propre encadrement.

Monsieur Benoît JAMMONEAU, pour le syndicat CGT, souhaite que les mandats syndicaux au niveau des commissions exécutives locales ou départementales soient évoqués également.

Monsieur Gilles RENOIR, lui répond que l'ensemble des mandats sont concernés.

Comme souhaité par Monsieur Benoît JAMONNEAU, la charte sur la reconnaissance du parcours syndical sera présentée et soumise au vote au prochain CST du 29 septembre 2023.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, précise qu'il souhaite qu'une information concernant les conditions d'exercice des mandats soit ajoutée au protocole.

La Présidente,

Madame Sylvie DURAND

Le 18/07/2023



Le secrétaire,

Pour les représentants de la collectivité,

Madame Sophie MONTALÉTANG

Le 3/08/2023



Le secrétaire adjoint,

Pour les représentants du personnel,

Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT

Le 18/07/2023



